

DÉLIBÉRATION N°19-2020

**FIXANT LES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE
ARCACHON AQUITAINE SIÉGEANT À LA COMMISSION DE L'EAU
DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
« LEYRE, COURS D'EAU CÔTIERS ET MILIEUX ASSOCIÉS »**

- Vu le code rural et de la pêche maritime,
- Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2013 portant approbation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés » ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2015 portant composition de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés » ;
- Vu les arrêtés modificatifs des 9 juin 2015, 9 mai et 26 novembre 2016, 23 mai 2017, 1er février et 6 juillet 2018, 9 mai 2019 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°157-2020 du 12 août 2020 modifiant l'arrêté préfectoral du 27 février 2018 portant nomination des membres du Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine ;
- Vu la composition de la Commission locale de l'eau approuvée en séance plénière du 27 janvier 2015 et mise à jour le 3 septembre 2018 ;

Considérant la démission de Bernard BERGEZ en tant que membre du Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine (CRCAA) et par conséquent de son poste de représentant au sein de la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés »,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer,

Le Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine réuni le 24 septembre 2020 décide :

Article 1

Le représentant du CRCAA au sein de la CLE du SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés » est désigné comme tel :

REPRÉSENTANT DU CRCAA

DANIEL LAFON

Article 2

La présente délibération sera transmise au SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés ».

Gujan-Mestras, le 24 septembre 2020

Le Président du CRCAA

Thierry LAFON

